

## DÉCISION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN

### DG 2028-04-2020 PLAN D'ORGANISATION SCOLAIRE (SECTEUR DES JEUNES)

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 315 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire adoptée le 8 février 2020 stipule que le mandat des commissaires des commissions scolaires francophones prend fin dès le 8 février 2020.


**CONSIDÉRANT QUE** l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire adoptée le 8 février 2020 stipule qu'à compter du 9 février 2020 et jusqu'au 15 juin 2020, le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la loi attribue au conseil des commissaires et aux commissaires.


**Sous les recommandations des membres du comité conseil tenu le 28 avril 2020**, le directeur général, monsieur Normand Lessard, autorise :

**QUE** le plan d'organisation scolaire 2020-2021, concernant l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, soit adopté conformément au document déposé par le directeur du Service des ressources informationnelles et organisationnelles, monsieur Jérôme L'Heureux.

Le plan d'organisation scolaire concernant l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire comporte 1213,3184 postes en activités éducatives équivalents temps complet (788,3774 au préscolaire et au primaire, et 424,9410 au secondaire).

Copie certifiée conforme  
Ce 4<sup>e</sup> jour du mois de mai deux mille vingt

*pour*   
Normand Lessard, directeur général

  
Marie-Ève Dutil, directrice par intérim  
Secrétariat général et services corporatifs